

Office fédéral de l'énergie
M. Michael AEBERSOLD
Chef de la section
"Gestion des déchets radioactifs"
3003 **Bern**

Morges, le 17 juillet 2007

**Réponse à la consultation sur l'ordonnance sur le fonds de désaffectation
et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires suisses**

Monsieur,

Deux éléments ont retenu notre attention dans cette consultation :

1. Le fait d'estimer que la durée de vie des centrales nucléaires est dorénavant de 50 ans, alors que les ingénieurs l'ont estimée entre 25 et 40 ans : il est très risqué de faire ce genre de pari avec une énergie qui demande un grand nombre de mesures de sécurité et qui peut, d'un jour à l'autre, être mis à l'arrêt définitivement.
2. Le fait que le texte mis en consultation ne prévoie rien pour le cas où les centrales n'auraient pas assez cotisé dans les fonds sur les déchets et le démantèlement : nous souhaitons ardemment qu'un point explicite figure dans l'ordonnance à ce sujet. Qui payera ?

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces considérations et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité:
La Présidente
Isabelle Chevalley